



Conseil économique et social

Distr. limitée
2 août 2007
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2007

5-7 septembre 2007

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation sur la couverture des dépassements de crédits pour les projets terminés financés par d'autres ressources**

Résumé

Le présent rapport récapitule l'excédent des dépenses sur les engagements pour les projets terminés financés par d'autres ressources pour lesquels il n'a pas été reçu de fonds additionnels. L'UNICEF recommande au Conseil d'administration d'approuver le prélèvement de 7 137 112 dollars sur les ressources ordinaires pour couvrir ces dépassements de crédits.

* E/ICEF/2007/13.

** La présentation du présent document a été retardée par la tenue de consultations internes.



A. Historique

1. En 1988, le Conseil d'administration a, par sa décision 1988/11 H (E/ICEF/1988/13), établi la politique suivante concernant l'excédent des dépenses sur les engagements :

Les dépenses liées à l'exécution des programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires doivent rester dans les limites des fonds disponibles. Toutefois, en raison de fluctuations des taux de change ou d'autres hausses de prix sur lesquelles l'UNICEF n'a aucun pouvoir, les besoins financiers peuvent, en cours d'exécution, excéder les prévisions de dépenses initiales. En pareil cas, on demandera au(x) donateur(s) de verser des fonds additionnels. S'il n'est pas reçu de nouvelles contributions, il est mis fin progressivement à l'exécution du projet et tout excédent de dépenses est imputé sur la masse commune des ressources. Le secrétariat fera rapport au Conseil d'administration sur tous les cas de ce genre, en indiquant les montants en dollars des États-Unis et les pays bénéficiaires concernés, et en expliquant les dépassements.

2. On trouvera au paragraphe 5 l'analyse, par zone ou pays de programme, de l'excédent des dépenses sur les engagements, qui s'élève à 7 137 112 dollars. L'allocation de ressources ordinaires par le Conseil d'administration permettra à l'UNICEF d'apurer les autres ressources jusqu'au 31 décembre 2003.

3. Sur ces 7,1 millions de dollars, 2,8 millions intéressent les programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires et 4,3 millions les opérations de secours d'urgence et de relèvement. Un montant de 4,4 millions de dollars est imputable aux contributions qui ont été réduites, annulées ou jugées irrécouvrables ou dont la valeur a diminué entre la date de l'annonce et celle du paiement; et 2,7 millions de dollars sont imputables à des hausses de prix sur lesquelles l'UNICEF n'a aucun pouvoir ou à d'autres causes.

4. Ayant conscience de ce que la bonne gestion financière l'oblige à un emploi efficace, efficace et économique des ressources fournies par ses donateurs, l'UNICEF veille à ce que sa politique, ses méthodes et, depuis 2000, ses systèmes de gestion financière réduisent au maximum le risque que ses dépenses excéderont ses engagements. Ces dernières années, les responsabilités d'exécution ont été clairement communiquées, la charge du suivi a été déléguée et, grâce à la technologie, les rapports financiers sont plus rigoureux et plus accessibles. L'UNICEF fait le maximum pour éviter que ses dépenses excèdent ses engagements et ne demande aux donateurs des fonds additionnels que dans les cas issus des environnements aléatoires où il opère. Néanmoins, comme l'a noté le Conseil d'administration, il y a toujours, dans l'exécution, des questions sur lesquelles l'UNICEF n'a aucun pouvoir et qui donnent lieu à des dépassements de crédits. L'UNICEF s'emploiera toujours à comprimer ceux-ci au maximum.

B. Projet de décision

5. Conformément à la politique exposée au paragraphe 1 ci-dessus, le Conseil d'administration est prié d'approuver le financement par les ressources ordinaires de l'excédent des dépenses sur les engagements qui s'élève à 7 137 112 dollars, pour les programmes suivants :

<i>Zone/pays de programme ou recevant une assistance</i>	<i>Dépassement de crédits Total (dollars É.-U.)</i>
Albanie	7 538
Afghanistan (programmes de relèvement)	276 541
Angola	197 616
Bangladesh	148 533
Bénin	25 877
Bolivie	41 681
Botswana	51 478
Bureau des programmes d'urgence (UNICEF)	34 965
Burundi	568 345
Cambodge	295 375
Chili	1 860
Colombie	20 583
Congo	195 349
Costa Rica	62 155
Côte d'Ivoire	7 220
Cuba	4 585
Division des programmes (UNICEF)	76 323
Érythrée	28 065
Fédération de Russie	69 520
Ghana	44 277
Guatemala	1 314
Haïti	111 359
Honduras	13 093
Inde	191 730
Indonésie	3 275
Iran (République islamique d')	2 275
Iraq	115 869
Kenya	6 424
Kosovo (République fédérale de Yougoslavie)	18 486
Libéria	50 989
Malawi	5 953
Maurice	3 009
Mauritanie	94 588
Moldova	45 651
Mozambique	213 071
Myanmar	500 000
Namibie	23 606
Nicaragua	20 996
Niger	51 776

<i>Zone/pays de programme ou recevant une assistance</i>	<i>Dépassement de crédits Total (dollars É.-U.)</i>
Ouganda	561 447
Panama	22 075
Pays insulaires du Pacifique	29 687
Philippines	11 007
République démocratique du Congo	110 008
République démocratique populaire lao	82 944
République populaire démocratique de Corée	180 576
République-Unie de Tanzanie	135 322
Roumanie	8 268
Sénégal	8 782
Serbie-et-Monténégro	662 706
Sierra Leone	1 614
Somalie	256 601
Soudan (Programme de la zone du Nord)	125 670
Soudan (Programme de la zone du Sud)	636 278
Sri Lanka	9 577
Swaziland	72 217
Territoire palestinien occupé	10 772
Turquie	24 269
Viet Nam	24 375
Yémen	50 761
Zimbabwe	210 222
Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe	74 801
Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	73 822
Bureau régional de l'Asie du Sud	116 891
Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants	5 070
Total	7 137 112